



# NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

-----

## PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Le projet éducatif territorial de la commune de Saint-Evarzec s'inscrit dans une démarche partenariale entre les différents acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. Il garantit la continuité et la cohérence éducative entre les projets de chaque partenaire et favorise, en toute équité, la réussite scolaire, la socialisation et l'épanouissement de l'enfant, en tenant compte de ses besoins, de son rythme, quel que soit son milieu familial.

Pour concrétiser la complémentarité avec les apprentissages de l'école, ce projet précise la nature des activités périscolaires à la charge et placées sous la responsabilité de la commune. L'objectif est de permettre à tous les enfants l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences en accédant à des pratiques prioritairement ludiques, culturelles et sportives.

### **CONTEXTE :**

#### **Mise en place de la réforme scolaire :**

En septembre 2013, la commune et les écoles publiques (élémentaire et maternelle) ont mis en place la réforme scolaire en positionnant la 5<sup>ème</sup> demi-journée d'école le mercredi matin. Les activités périscolaires avaient lieu le mardi de 15h25 à 16h25 et le vendredi de 15h10 à 16h25 pour l'école maternelle et le lundi, le jeudi et le vendredi de 15h30 à 16h30 pour l'école élémentaire

En septembre 2014, pour concilier les besoins de l'enfant et les contraintes horaires des parents, il a été décidé d'unifier les créneaux et les horaires des temps d'activités périscolaires pour les deux écoles.

Par ailleurs, La durée des activités périscolaires étant trop importante pour les plus petits, il a également été décidé d'écourter le créneau pour les maternelles à 45 minutes. L'objectif est de proposer des activités plus adaptées où l'enfant reste libre de faire ou de ne pas faire.

La collaboration avec les enseignants a permis une meilleure coordination dans le choix des activités, le partage des locaux et du matériel.

Suite à ce bilan, les temps d'activités périscolaires ont été programmés le mardi, le jeudi et le vendredi pour les deux écoles de 15h40 à 16h25 pour les maternelles et de 15h30 à 16h30 pour les élémentaires.

#### **Fréquentation des élèves aux activités TAP**

En élémentaire :

Le mardi : 75 % des élèves scolarisés (les APC se déroulant également de 15h30 à 16h30)

Le jeudi et le vendredi : 90 % des élèves scolarisés

En maternelle :

Le mardi, le jeudi et le vendredi 80 % des élèves scolarisés.

## **Les activités :**

Selon les retours d'un questionnaire de satisfaction, les enfants ont été pleinement satisfaits des activités car ils ont pu découvrir différents ateliers sportifs et culturels qu'ils n'auraient peut-être pas fréquenté sans cet accueil. La collaboration avec l'ensemble des acteurs participant à l'éducation de l'enfant a été essentielle pour le bon déroulement et la qualité de ces activités.

## **Des équipements adaptés:**

Les temps d'activités périscolaires se déroulent en partie dans les locaux de l'école et dans les équipements situés à proximité.

La commune dispose :

D'une maison de l'enfance, d'une halle des sports, de différentes salles aménagées pour accueillir des activités.

En élémentaire : la mutualisation des locaux de l'école élémentaire a permis de bien répartir les groupes d'enfants et de diversifier les activités.

En maternelle : la mise à disposition des classes a également permis de bien répartir les groupes d'enfants et de les installer dans des salles confortables. Cette amélioration est due à l'implication et au bon vouloir des enseignants qui portent un intérêt pour le bien-être des enfants, le personnel encadrant et les activités des TAP. Les échanges entre la directrice de l'école et le personnel TAP ont été très positifs (information sur le projet d'école, complémentarité des TAP, mutualisation des espaces...). Il est essentiel de poursuivre ces échanges car non seulement, ils ont permis d'améliorer le fonctionnement des TAP et le bien-être des enfants mais aussi de valoriser le rôle et le travail des animatrices.

## **L'encadrement :**

La commune a confié l'organisation des temps d'activités périscolaires au service « direction des structures d'accueil ».

Pour organiser les temps d'activités périscolaires, le service a dû considérablement réajuster l'organisation des structures d'accueil et le type d'intervention des animateurs (effectif d'encadrement, missions et horaires des agents, déplacement des enfants, appel à des intervenants extérieurs, implication des bénévoles, relation avec les partenaires, recherche d'activités spécifiques, réadaptation des programmes d'activités tenant compte du rythme de l'enfant à différentes périodes de la journée et de la semaine).

Les activités sont encadrées par des agents qualifiés, animateurs des structures d'accueil et personnel des écoles (ATSEM).

Pour élargir le choix des activités, la commune fait également appel à certains agents volontaires des autres services communaux (service communication, restauration, espaces verts) ainsi qu'à des intervenants extérieurs bénévoles et contractuels.

## **Les ressources locales :**

Chaque année, lors d'une réunion concernant l'utilisation des salles, les associations sportives et culturelles utilisatrices des locaux de la commune sont sollicitées pour intervenir dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires. Quelques associations ont répondu favorablement selon leur disponibilité et sont intervenus durant un cycle de 5 à 7 séances.

## **LES OBJECTIFS EDUCATIFS DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL :**

Ils consistent à favoriser le développement personnel de l'enfant en contribuant à son épanouissement et à sa socialisation.

- Proposer un cadre et un environnement adaptés à l'enfant affectivement, physiquement et moralement
- Concilier les besoins des enfants et les contraintes horaires des parents
- Adapter les temps d'intervention au rythme de l'enfant
- Offrir aux enfants des temps d'activités complémentaires aux apprentissages et aux savoirs de l'école
- Stimuler chez l'enfant le désir de découvrir et d'apprendre et l'éveiller à de nouvelles techniques artistiques et sportives
- Favoriser l'expression de l'enfant et développer ses talents
- Acquérir de l'autonomie et développer l'esprit de responsabilité et de respect d'autrui
- Favoriser le choix de l'enfant en lui apprenant à être acteur
- Respecter l'autre, l'environnement, le matériel, les règles et les limites
- Eduquer à la différence et à la citoyenneté
- Développer la coopération, l'entraide et la solidarité

## **FONCTIONNEMENT**

Chaque enfant pourra bénéficier d'ateliers et cela, durant plusieurs séances. L'activité se déroulera après les temps scolaires dans l'école ou en dehors, dans les équipements de la commune.

Une organisation par cycle allant de vacances à vacances est proposée pour permettre aux enfants de participer à tous les pôles d'animation, tout en tenant compte des particularités qui peuvent être exigées (âge, nombre d'enfants pouvant être accueillis). Sur l'année, ce sont 5 périodes différentes que chaque enfant pourra suivre soit 15 activités.

Il sera important que l'enfant inscrit dans un atelier y participe pendant tout le cycle.

Pour garantir un bon fonctionnement malgré une organisation complexe, il faudra travailler en détail sur la communication aux familles et la clarification des responsabilités de chacun.

L'objectif des actions proposées est d'enrichir les temps périscolaires et de permettre à l'enfant de découvrir une activité de qualité, culturelle, sportive et avant tout ludique. Ces actions se concrétisent par des ateliers organisés après la classe, directement sur la commune, dans et à proximité de l'école afin d'en permettre l'accès à tous.

### **Organisation des TAP**

Les enfants sont répartis par tranche d'âge.

Chaque classe est répartie en 3 groupes d'enfants :

Pour les élémentaires :

- CM1/CM2 = 3 groupes : G1, G2, G3
- CE2 = 3 groupes : G1, G2, G3
- CP/CE1 = 3 groupes : G1, G2, G3

Pour les maternelles :

- GS = 3 groupes : G1, G2, G3
- MS = 3 groupes : G1, G2, G3
- PS = 3 groupes : G1, G2, G3

Les activités sont programmées par cycle de 5 à 7 séances (période de vacances à vacances) et selon différentes thématiques (activité sportive, culturelle, créative et citoyenne).

Les enfants participeront à 3 activités différentes dans la semaine (chaque groupe change tous les jours d'activité).

La composition des groupes sera modifiée à chaque nouvelle période afin de favoriser la mixité.

Les enfants inscrits en TAP s'engagent à suivre le cycle complet.

Pour les élémentaires, les enfants fréquentant les APC, le mardi, seront prioritaires sur l'activité sportive du jeudi ou du vendredi.

Les enfants fréquentant les TAP ponctuellement seront positionnés en fonction des places disponibles.

### **Encadrement :**

Les activités sont encadrées par le personnel des écoles (ATSEM) et les animateurs des structures d'accueil.

Ecole élémentaire :

- Chaque animateur propose la même activité durant la semaine
- Chaque groupe change d'activité et d'animateur à chaque séance

Ecole maternelle :

- 1 animateur référent par groupe
- L'animateur référent propose trois activités différentes dans la semaine

Pour élargir le choix des activités, la commune fait également appel à certains agents volontaires des autres services (service communication, restauration, espaces verts) ainsi qu'à des intervenants extérieurs contractuels et bénévoles.

### **Objectifs pour les élémentaires :**

Proposer des activités de découverte en recherchant une complémentarité avec les activités extrascolaires et scolaires.

Ces activités doivent :

- avoir un contenu pédagogique
- être adaptées aux enfants et aux lieux de pratique
- autoriser le temps libre

### **Thématiques des activités :**

Activités physiques et sportives

- Initiation à différents sports pour les CM et les CE2 (sport individuel, collectif, d'opposition, de duel...)
- Découverte de différents sports à travers le jeu (collectif, de coopération, d'opposition...) pour les CE1 et CP

#### Activités artistiques et culturelles

- Danse, théâtre, magie, art plastique, chant, musique, cuisine, graphisme...

#### Découverte des langues et des différentes cultures

- Ateliers menés en langue étrangère

#### Activités créatives

- Fabrication d'objet, broderie, activités manuelles, peinture, menuiserie

#### Civisme et vie quotidienne

- Approche de la langue des signes, création d'un article, sécurité routière

#### Découverte de l'environnement

- Orientation, jardinage, découverte du patrimoine

#### Activités ludiques et de détente

- Ludothèque, jeux traditionnels, jeux libres, roller, relaxation

### **Objectifs pour les maternelles**

#### Pour la grande et la moyenne section :

Proposer des activités ludiques de découverte (sous forme jouée) complémentaires au projet d'école autour de 4 grands domaines :

- Motricité
- Eveil et imagination
- Découvrir le monde
- Socialisation et règles de vie

Permettre à l'enfant de se reposer en lui proposant un temps libre et de détente :

- Les enfants participeront aux activités durant 15' à 20'
- Chaque activité sera suivie d'un temps libre et de détente

#### Pour les petites sections :

Mettre en place des activités libres complémentaires au projet d'école :

Ces activités ne seront pas imposées aux enfants. Elles seront proposées par l'animateur dans un lieu aménagé permettant à l'enfant de participer à l'activité ou de profiter d'un temps libre ou de détente.

Pour assurer la complémentarité au projet d'école, un groupe de discussion sera mis en place en fin d'année scolaire avec l'équipe enseignante.

Cette discussion portera sur :

- les objectifs visés pour l'année N +1
- la complémentarité des activités proposées dans le cadre des TAP
- la mutualisation des espaces permanents et ponctuels (en fonction d'une activité)
- l'organisation scolaire (récréation, préparation pour les ATSEM...) avant la mise en place des TAP
- la validation des thématiques retenues pour les TAP

Une réunion intermédiaire sera programmée si possible durant l'année scolaire afin d'évaluer les objectifs, l'organisation et d'échanger sur le rythme et les apprentissages des enfants.

## **Thématiques des activités :**

### Atelier motricité/sport

- Parcours de motricité, jeux de relais, jeux d'adresse (manipulation d'objet, de ballon...)
- Jeux collectifs, individuels et d'opposition
- Jeux de coopération, Jeux dansés, jeux chantés, ronde, danse collective
- Parcours vélo
- Se relâcher et se détendre

### Atelier d'éveil :

- Découverte des 5 sens
- Dessin et peinture avec différents outils
- Découverte des couleurs
- Eveil Musical
- Découverte du livre, histoire et conte

### Atelier découverte du monde

- Fabrication d'objets
- Jeux de construction
- Jeux d'orientation, je reconnais et me repère dans un espace et dans mon environnement
- Découverte de la nature
- Découverte des langues

### Atelier socialisation et règles de vie

- Jouets et jeux de société
- Aménagement de coins cuisine, livre, dessin
- Jeux extérieurs

Les animateurs veilleront, de par la connaissance qu'ils ont des enfants, à vérifier leur état de fatigue. Le contenu de l'activité doit être élaboré en tenant compte du rythme vécu par l'enfant sur la journée : faire ou ne pas faire, il ne s'agit pas d'alourdir une journée déjà longue.

## **LA COMMUNICATION AUX FAMILLES**

Les inscriptions aux Temps d'Activités Périscolaires, (TAP) se font à la rentrée scolaire et à la fin de chaque cycle. Au préalable, les parents devront avoir eu connaissance des modalités de fonctionnement des ateliers. Les informations données sont les suivantes : contenu de l'atelier, dates d'intervention, horaires, lieux, identité et statut de l'intervenant.

Le règlement intérieur des accueils de loisirs sera également transmis aux parents. Il précise les modalités d'inscription, de prise en charge des enfants et les règles à respecter.

## **UNE CONDUITE DE PROJET CONCERTÉE**

Une conduite concertée du projet périscolaire favorisera son adaptation aux besoins et aux évolutions du territoire. Elle permettra une meilleure connaissance et une plus grande reconnaissance des acteurs entre eux, en leur donnant la possibilité de s'approprier le projet global.

Les différents acteurs seront associés dès la conception du projet, puis aux différentes étapes : le diagnostic, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Leur participation pourra intervenir à différents niveaux : information, consultation, concertation, prise de décision.

Pour optimiser cette démarche partenariale, les programmes des temps d'activités périscolaires seront transmis avant chaque cycle aux directeurs des écoles ainsi qu'à l'association des parents d'élèves. Ces temps d'activités périscolaires figureront également à l'ordre du jour des réunions du comité consultatif des structures d'accueil ou sont présents le maire, les membres du conseil municipal, tous les directeurs d'écoles, les représentants des associations de parents d'élèves, les représentants du personnel communal des structures d'accueil et du temps méridien,

## **L'EVALUATION DU PROJET**

Cette évaluation de projet sera un outil d'orientation et d'adaptation du projet. Elle doit permettre :

- de comparer les effets générés par le projet aux objectifs visés lors de sa conception
- de faire état d'effets induits, non prévus. L'évaluation peut également se nourrir d'observations, d'échanges ayant eu lieu dans des temps formels comme informels
- de questionner la pertinence du projet, ses objectifs, les actions qui le composent, au regard des évolutions constatées sur le territoire.

Si elle se traduit souvent par des temps forts, sous forme de réunions ou autres, l'évaluation est un processus qui se conduit en continu, et auquel doivent être associés les différents acteurs du projet. Par ailleurs, un questionnaire sera transmis à chaque enfant pour évaluer son degré de satisfaction et soumettre des idées nouvelles.

### **Indicateurs, critères**

#### Quantitatifs :

- % effectifs élèves scolarisés/ élèves inscrits au TAP
- % effectifs élèves inscrits/élèves présents
- % des élèves participants aux APC en élémentaire
- % des élèves participants ponctuellement
- Nombre d'activités proposées
- Nombre d'animateurs nécessaires
- Nombre d'intervenants bénévoles et contractuels
- Nombre d'associations partenaires

#### Qualitatifs :

- Durée des temps d'activités périscolaires
- Natures des activités proposées
- Menées des activités
- Nombre et nature des activités fréquentées par l'enfant
- Satisfaction des enfants
- Relation et communication avec des parents
- Relation avec les enseignants

### **En conclusion : une coordination pédagogique nécessaire**

La mise en œuvre des activités périscolaires à l'échelle d'un territoire nécessite à la fois l'articulation des projets avec les temps scolaires et extrascolaires et la mise en cohérence des actions organisées par des partenaires divers. Les différents intervenants qui se succèdent ou

qui interviennent ensemble auprès des enfants ont des compétences, des statuts, des missions différentes. La synchronisation de l'ensemble de ces intervenants augmente la complexité mais représente également la force du projet.

**Partenaires du projet :**

- Direction départementale de la cohésion sociale, CAF, PMI
- les enseignants
- les animateurs
- les ATSEM
- les parents d'élèves
- Comité Consultatif de la Jeunesse
- les intervenants contractuels et bénévoles des associations
- les services communaux
- le personnel d'entretien et de restauration
- le personnel du conservatoire de Fouesnant

**COMITE DE PILOTAGE DU PEDT**

- Le maire de la commune de Saint-Evarzec
- L'adjoint au maire chargé des affaires scolaires, des structures d'accueil et de la culture
- L'Inspecteur de l'Education Nationale
- Les deux directeurs d'école
- Le représentant des parents d'élèves

Coordination locale du temps périscolaire :

- Le directeur des structures d'accueil

Fait à SAINT-EVARZEC, le

Le Maire

La DASEN

Le Préfet

La CAF